

PHOTO DE LA RUE

BORDEAUX-METROPOLE – POLE TERRITORIAL SUD

Avenue Jean Jaurès
Rue du Pont de Chiquet

PESSAC

AMENAGEMENT D'UN STATIONNEMENT



AVANT-PROJET

JEAN LOUIS DOERFLER
15 décembre 2023

NOTICE EXPLICATIVE

1. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET :

Le présent dossier constitue l'avant-projet de l'aménagement d'un stationnement à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet. Ces voies sont situées sur la commune de Pessac. Son réaménagement s'inscrit dans le programme FIC 2019 de Pessac.

Le Pole Territorial Sud de Bordeaux Métropole assure la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre de cette étude.

2. ETAT EXISTANT :

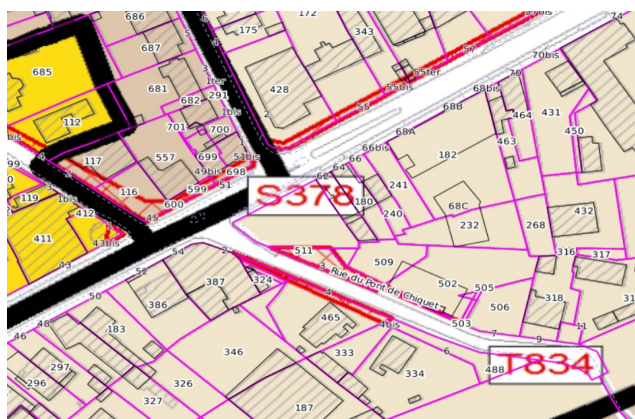
1.1. Situation géographique.

La zone d'étude se trouve sur une unité foncière appartenant à Bordeaux Métropole à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet. Les parcelles cadastrées BN178, BN 511 et BN 510 ont une surface globale de 900m². Elles sont libres et sans locataire. Elles sont partiellement clôturées et une large surface est utilisée en stationnement public. Elles sont mises à disposition des riverains et des usagers des commerces de l'avenue.

1.2. Information d'Urbanisme.

Les parcelles se trouvent en secteur UM13 - Tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes.

Il existe un ER de voirie : Elargissement de l'avenue du Pont de Chiquet entre l'avenue J Jaurès et la rue de Candau ; Bénéficiaire : Bx Metro ; Emprise : 14 - T834.



1.3. Catégorie de la Voie - Emprise de la Voie - Déplacement

Catégorie selon l'importance des tronçons sur le Réseau Hiérarchisé

Avenue J Jaurès Catégorie 2 voie d'Agglomération

Rue du pont de chiquet Catégorie 3.3 Voie urbaine de desserte

Emprise des voies

Avenue J Jaurès. Dans une emprise de 16 m nous trouvons deux voies de circulation de 3 mètres avec des bandes cyclables de 1.50. Au droit des parcelles, les bandes cyclables se transforment en piste sur trottoir, laissant également 1,50 de cheminement piétons.

Rue du pont de Chiquet. Dans une emprise de 8,00m nous trouvons une voie de circulation de 3 mètres sans des bandes cyclables ou aménagement cyclable. Au droit des parcelles, un stationnement sur chaussée est organisé, laissant un large trottoir de 2 m pour le cheminement piétons.

- Déplacement
 - Circulation/trafic

Nous n'avons pas recensé de comptage récent sur l'avenue de Chiquet. Les comptages sur J Jaurès date de janvier 2017 et sont représentés dans le tableau ci-dessous.

avenue Jean Jaures (P1)

Vitesse maximale autorisée : 50 km/h

vers av. du Poujeau

Date de début de comptage :

lundi 30 janvier 2017

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|----|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| VL | 4215 | 4431 | 4543 | 4704 | 4710 | 3880 | 2681 |
| PL | 260 | 247 | 266 | 268 | 297 | 136 | 63 |
| % | 5,8% | 5,3% | 5,5% | 5,4% | 5,9% | 3,4% | 2,3% |

Moyenne jours ouvrables :

4521 VI/j

268 PI/j

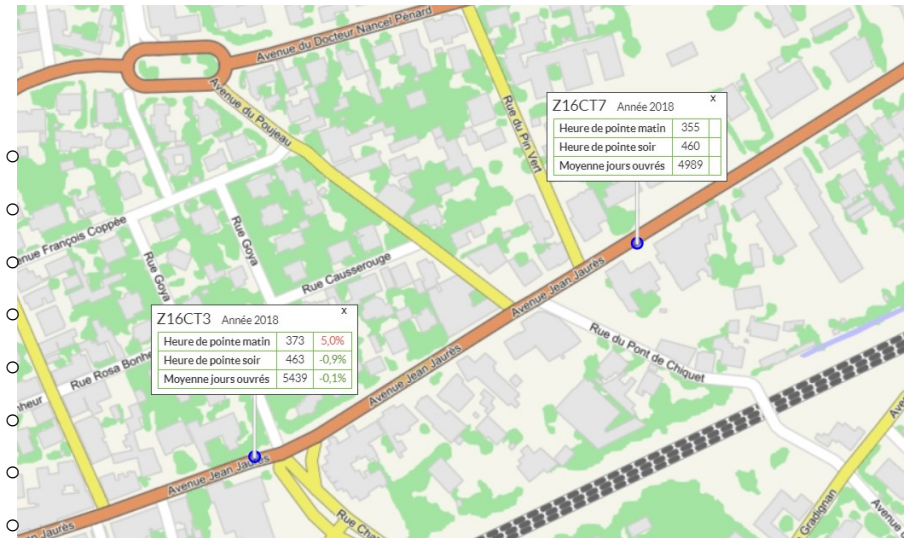
Taux PL:

5,6%

| Vit Moy. | V 15 | V50 | V 85 | VL |
|----------|------|------|------|-----------------|
| 30,4 | 13,2 | 30,9 | 45,2 | jours ouvrables |
| 33,1 | 17,6 | 33,5 | 46,5 | Week End |

Ce comptage a été réalisé pendant la période du réaménagement de l'avenue. Il n'a aucun caractère de référence.

Les résultats des compteurs automatiques pour l'année 2018 donnent des moyennes journalières supérieur au comptage ponctuel de 2017



Ce résultat peut être pris comme l'estimation de la circulation sur l'axe principal desservant le stationnement.

- Lignes de transport en commun/bus scolaires éventuels.

L'avenue Jean Jaurès est desservie par la liane 4, Pessac Cap de Bos/Bordeaux St Louis. Le projet d'aménagement du stationnement se situe entre les arrêts JAUBERT et J JAURES.



L'avenue Jean Jaurès n'est pas sur un circuit de bus scolaire, il n'y a pas d'arrêt réservé à ce service.

- Déplacement 2R.

L'avenue Jean Jaurès est équipée de bande cyclable dans sa partie comprise entre l'avenue Chateaubriand et la rue Nancel Pénard au carrefour des échoppes.

Les bandes cyclables se transforment en piste sur trottoir au carrefour avenue Jean Jaurès, rue du Pont de Chiquet, rue du pin Vert, rue du Poujeau.

- Cheminement piétons/conformité PMR.

L'avenue Jean Jaurès a été réaménagée en 2018, les cheminement piétons et l'accessibilité des PMR est assurée.

Sur la rue du pont de chiquet un cheminement piétons à la norme, est assuré côté impair de la voie. La rue passe sous les lignes SNCF, dans un ouvrage maçonné, de gabarit réduit. Le cheminement est possible que d'un seul côté.

- Plantations éventuelles (diagnostic phytosanitaire) / Espaces verts.

Sans objet

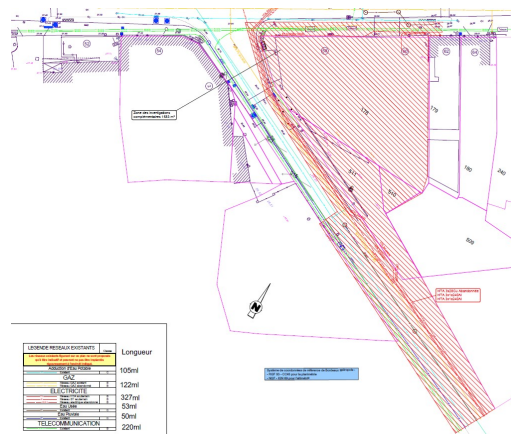
- Réseaux existants (aériens et souterrains).

Une déclaration de travaux a été réalisée en mars 2019 sous le n°2019032101046TUR-DT. Cette DT récence les réseaux sensibles.

L'avenue Jean Jaurès et l'avenue du pont de Chiquet sont équipées en réseaux :

- Eau potable
- Assainissement eaux usées
- Assainissement eaux pluviales
- Gaz
- Téléphone
- Électricité
- Eclairage public.

La détection a été réalisée sur l'ensemble de la zone d'aménagement afin de s'assurer qu'il n'existe aucun branchement en attente ou non répertorié.



Les investigations sont synthétisées dans les tableaux si dessous

| Réseaux et linéaire détecté | Exploitant(s) | Catégorie | Classe DICT | Présence | Classe après I.C. | Méthode de détection |
|-----------------------------|--|--------------|-------------|---------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Eclairage Public | Ville de Pessac | SENSIBLE | Absent | OUI noté E pour éclairage | A | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :42 m | Remarques : | | | | | |
| BT | Enedis / RTE | SENSIBLE | A/B/C | OUI noté B pour BT | A | Géoradar et Electromagnétisme |
| HTA | | SENSIBLE | A/B/C | OUI noté H pour HT | A/B | |
| HTB | | SENSIBLE | C | NON | Absent | |
| Linéaire détecté :310 m | Remarques : | | | | | |
| Gaz BP | regaz | SENSIBLE | A/B/C | OUI | A/B | Géoradar et Electromagnétisme |
| Gaz MPB | | | A/B/C | MPB | A/B | |
| Linéaire détecté :151 m | Remarques : | | | | | |
| Télécom | Orange, numericable, sfr, | NON SENSIBLE | C | OUI | A/B | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :1101 m | Remarques : des fourreau entre dans le parking mais n'émettent pas assez de signal pour les positionner. | | | | | |
| Fibre Optique | Iliad, sfr fttb | NON SENSIBLE | B | OUI | A/B | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :646 m | Remarques : | | | | | |

| Réseaux et linéaire détecté | Exploitant(s) | Catégorie | Classe DICT | Présence | Classe après I.C. | Méthode de détection |
|---|-----------------------|--------------|-------------|----------|-------------------|-------------------------------|
| Signalisation | Bordeaux Metropole | SENSIBLE | B | OUI | A | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :100 m | Remarques : | | | | | |
| AEP | suez | SENSIBLE | C | OUI | A | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :149 m | Remarques : | | | | | |
| Assainissement EU/EP | sabom | NON SENSIBLE | C | OUI | A/C | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :217 m | Remarques : | | | | | |
| Ferroviaire | Sncf / keolis | SENSIBLE | Absent | NON | Absent | non concerné |
| Transport urbain/tramway | | SENSIBLE | Absent | NON | Absent | non concerné |
| Linéaire détecté : | Remarques : | | | | | |
| Divers / non identifiés | | AUTRE | Absent | OUI | A | Géoradar et Electromagnétisme |
| Linéaire détecté :120 m | Remarques : | | | | | |
| Linéaire total détecté :2836 m Surface détectée :1602 m ² | Remarques générales : | | | | | |


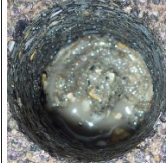
Un plan des investigations est annexé au dossier.

- Diagnostic Amiante et HAP.

Les investigations ont été réalisées en mai 2019. Un sondage carotté de la structure existante a été exécuté pour une recherche de fibre et de HAP.



Les résultats sont donnés ci-dessous.

| C1 Parking Jaurès Chiquet à Pessac | | | | | |
|------------------------------------|-----------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|---|
| Profondeur | Epaisseur | Description | Analyses amiante | Analyses HAP (mg/kg) | Photographies |
| 0 / 8.5 cm | 8.5 cm | Béton Bitumineux 0/10 | Fibres d'amiante non détectées | < 0.5 |  |
| 8.5 / 10 cm | 1.5 cm | Grave calcaire | | |  |

Photos de l'existant.



3. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT :

Proposer une surface de stationnement d'une capacité, au moins équivalente aux stationnements usités actuellement (25 places). Il doit être conforme à la norme NF P91-100 Parc de stationnement accessible au public - Règles d'aptitude à la fonction.

Cet espace devra être revêtu et organisé de telle sorte que la capacité d'accueil des véhicules légers et deux roues soit optimisée. Les circulations internes et les accès seront sécurisés et lisibles. Le ratio règlementaire de places PMR sera respecté et positionné au plus près des cheminements publics existants.

L'aménagement sera conçu afin d'éviter la création d'un îlot de chaleur urbain.

L'aménagement devra s'intégrer au mieux dans le site et dans l'entrée de ville. La végétalisation, le paysagement de l'espace et des délaissées de voirie devront être intégrés, afin notamment, de contraindre le stationnement inapproprié aux abords du parking aménagé.

Aménagement conforme au Guide de Conception des Espaces Publics métropolitains (GCEP) de janvier 2017.

4. PROPOSITIONS

La zone de stationnement sera perpendiculaire à l'avenue Jean Jaurès. Elle est positionnée sur les parcelles BN510, BN511 et BN178 le long de la rue du pont de Chiquet. Surface 800 m².

La rue du pont de chiquet sera en partie reprise, coté stationnement jusqu'au n° 5 (nouvelle résidence)

A. Voirie

- Dimensions du projet.

La zone de stationnement sera en catégorie 1.

- Angle de rangement 90°
- Largeur de la voie de circulation 5,00 m
- Longueur de l'emplacement 5,00 m

Largeur de l'emplacement 2.40 m

Création d'un parking de 19 places compris 1 PMR avec, deux entrées et sorties de 5,00m coté avenue Jean Jaurès et rue du pont de Chiquet. Les sorties se feront exclusivement :

- En tourne à droite sur l'avenue Jean Jaurès. La présence de l'îlot central sur l'avenue interdit, rend impossible le tourne à gauche vers le centre-ville ou la rue du Pin vert
- En tourne à gauche rue du Pont de Chiquet. La rue du pont de Chiquet est en sens unique vers l'ouvrage SNCF.

Répartition des places

- Une première zone parallèle à l'avenue J Jaurès de 6 places avec 1 PMR
- Une deuxième zone de stationnement, perpendiculaire à l'avenue du pont de Chiquet de 10 places.
- Une troisième zone de stationnement perpendiculaire à l'avenue du pont de Chiquet de 3 places.
- Une zone de stationnement 2R sera aménagé coté avenue J Jaurès. Elle permettra d'accueillir 9 vélos.

- Traitement des carrefours.

Le carrefour existant ne sera pas modifié les aménagements s'intègrent dans le tissu urbain existant.

- Traitement des cheminements piétons et cyclables.

Les accès au stationnement intègrent le cheminement des piétons et des 2R. un accès à l'avenue J Jaurès est réalisé au droit de la zone de stationnement vélos. Un muret de séparation sera réalisé afin de différencié les flux sur cette entrée sortie.

- Structures.

Les structures sont conformes au guide de conception des espaces publics métropolitains.

espaces de Circulation et stationnement Plateforme PF2

Type de voie : Parking VL
 Trafic à la mise en service : 12 PL
 Durée de service 20 ans
 Taux de croissance 1%

| Qt / PF2 | Norme | Classe | Epaisseur |
|-------------|-------------|--------|---------------|
| Pavés | | | 8 cm |
| Lit de pose | | | 4 cm |
| GNT | NF EN 13285 | 1 | 15 cm |
| | | | Total = 27 cm |

L'épaisseur indiquée est supérieure aux résultats du dimensionnement mécanique. Elle correspond au minimum technologique de mise en oeuvre.

| Qt / PF2 | Norme | Classe | Epaisseur |
|----------|-------------|--------|---------------|
| BBSG | NF P 98-130 | 2 ou 3 | 6 cm |
| GNT | NF EN 13285 | 1 | 15 cm |
| | | | Total = 21 cm |

L'épaisseur indiquée est supérieure aux résultats du dimensionnement mécanique. Elle correspond au minimum technologique de mise en oeuvre.

Particularité de la structure pavés

La zone de stationnement sera traitée en pavés granit de récupération 14x20x14 avec des joints enherbés. Le lit de pose sera réalisé en sable stabilisé et rempli au 1/3 de la hauteur du pavé. Les joints seront remplis d'un mélange de terre argileuse et de compost sans remplir totalement le volume des joints pour éviter le compactage des sols de plantation. La couche de base sera en mélange terre pierre composé de calcaire concassé 20/40 et de terre (30%). Cet aménagement nécessite un drainage du fond de forme.

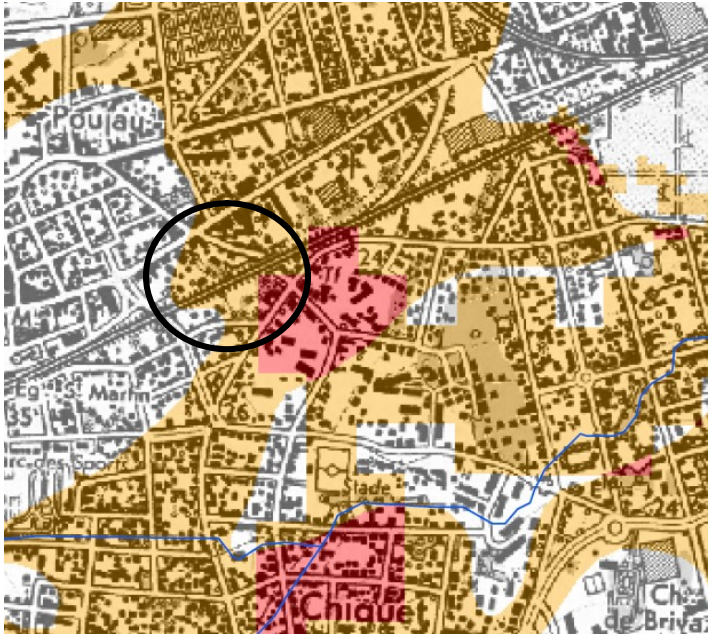
B. Assainissement :

Le projet de parking nécessite le dépôt d'une déclaration travaux pour l'aménagement de plus de 9 places de stationnement. Le volet assainissement porte sur la gestion des eaux pluviales dans ce contexte.

La zone d'étude se trouve dans une zone où l'aptitude des sols à l'infiltrations est possible, mais sous certaines contraintes. Cependant, sans résultat de l'aptitude des sols à l'infiltration, nous avons pris l'option et compte tenu des contraintes identifiées dans l'étude préliminaire, il est proposé de gérer les eaux pluviales par une structures réservoir à rejet régulé. L'exutoire de cette solution sera le réseau existant rue du Pont de Chiquet.

Zonage de l'aptitude des sols à l'infiltration :

- Infiltration a priori possible
- Infiltration fortement contrainte, à proscrire.
- Infiltration a priori possible mais présence de certaines contraintes.



Le volume de stockage est déterminé par la note de calcul suivante.

| REFERENCES DU DOSSIER D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|
| Date | Pétitionnaire | Adresse | N° de dossier | Commune | |
| 03/09/2019 | BN PT SUD Moe | 28 avenue Gustave Eiffel 33600 Pessac | Pessac PK Zyke | PESSAC | |
| DESCRIPTION DU PROJET | | Coefficient d'apport Ca_i | Surface élémentaire S_i | Surface active $Sa_i = S_i \times Ca_i$ | |
| Répartition des surfaces d'apport selon le revêtement et le rendement au ruissellement | Toiture non régulée, voirie, stationnement, trottoir, piste cyclable... Bassin à ciel ouvert, tout revêtement imperméable... | 0,9 | 562 m ² | 506 m ² | |
| | Toitures terrasses (végétalisées ou stockantes) | 0,2 | 25 m ² | 5 m ² | |
| | Surfaces perméables, espaces verts, surfaces non collectées, ... | 0,0 | 213 m ² | 0 m ² | |
| Bilan des surfaces projetées | | Coefficient d'apport moyen $Ca = Sa/St$ | Surface totale de l'opération $St = \sum S_i$ | Surface active totale $Sa = \sum Sa_i$ | |
| | | 64% | 800 m ² | 511 m ² | |
| NIVEAU DE PROTECTION | | | | | |
| Pluviométrie de référence - période de retour | | | | 10 ans | |
| PRE DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE | | | | | |
| Volume de stockage nécessaire et débit de fuite | | 26 m ³ | | 0,300 l/s | |
| CONCEPTION DE L'OUVRAGE | | | | | |
| | 0,3 Type d'ouvrage | Structure réservoir | | | |
| | 0,1 Dimensionnement | Matériau constitutif du stockage | Indice de vide Iv | Volume réel de l'ouvrage Vu / Iv | |
| | -0,3 Hauteurs caractéristiques | diorite 40/70 | 30% | 85 m ³ | |
| | -0,5 | Hauteur de stockage ou marnage Hs | Couverture ou revanche Hc | Distance des PHE à l'axe de l'orifice Ho ≥ Hs | |
| | -0,7 | 0,50 m | 0,50 m | 40,00 m | |
| -0,9 Orifice de régulation | 707 mm ² | Diamètre | 30 mm | | |

Le massif sera implanté pour partie sur la voie de circulation afin de faciliter l'exploitation future. Le matériau constitutif du massif sera en Diorite 40/70 à 30% de vide. L'ouvrage de régulation sera implanté sous l'espace vert longeant la rue du Pont de Chiquet. Le profil en long du réseau est décrit dans le plan avant-projet assainissement ainsi que la coupe de principe.

Volume de stockage : 85 m³.

Hauteur de stockage : 0,50 m

Orifice de régulation 707 mm² Diamètre 30mm.

Deux BE siphonide seront créés au point bas. Le drainage des structures des zones pavés est renvoyé dans la structure de stockage par Ø200. Les drains Ø100 seront visitables par des regards de façade implantés aux point hauts et bas.

C. Éclairage public :

Voir la notice éclairage en annexe

D. Espaces verts et mobilier urbain :

Voir la notice paysage en annexe

5. PREALABLES IDENTIFIES :

Enfouissement des réseaux BT éclairage public sur Pont de Chiquet.

6. EXPLOITATION DU CHANTIER

L'accès au chantier se fera par la rue du pont de chiquet. Elle devra être mise en double sens dans sa partie haute. Elle sera fermée à la circulation générale pendant la phase assainissement et aménagement de l'avenue du pont de Chiquet.



ESTIMATION AVANT-PROJET



7. ESTIMATION :

Estimation Globale des travaux – ratios AVP par Poste (+ ou – 20 %)

| | | |
|---|-------------------|---|
| Surface totale du projet | 850m ² | |
| Voirie | | 68 300,00 € TTC |
| Assainissement Pluvial | | 51 200,00 € TTC |
| Eclairage Public | | 16 700,00 € TTC |
| <i>(Non compris enfouissement réseau pont de chiquet)</i> | | |
| Aménagement Paysager | | 75 200 € TTC |
| Prestations annexes voirie | 5% | 6 000,00 € TTC (Amenée, repli, base chantier, signalisation, exploitation, etc....) |
| SPS | 3% | 3 800,00 € TTC |
| | | |
| TOTAL | | 221 200,00€ TTC |

Cette estimation ne prend pas en compte les travaux suivants :

- *Foncier, procédure de classement et clôture éventuelles.*
- *Signalisation horizontale / verticale à chiffrer par service €*